



# **Code d'Éthique Vac Aero International**

**(Première Edition 6 Juin 2017 )**

Vac Aero a mis en place un [Code d'Éthique](#) diffusé à l'ensemble des salariés. Le Code d'Éthique du Groupe est un code de conduite vis-à-vis de son environnement. Il repose sur l'honnêteté, l'intégrité, l'équité et la protection.

### **À qui s'adresse ce code**

Le présent Code s'adresse, en toutes circonstances et sans exception à tous les employés de Vac Aero Int'l. Les fournisseurs et partenaires de Vac Aero Int'l sont également tenus de respecter les dispositions du présent Code lorsqu'ils traitent avec Vac Aero Int'l.

### **Engagement envers le Code**

Tous les employés doivent signer le présent document stipulant qu'ils ont lu et bien compris le Code.

### **Nos responsabilités envers ce code d'éthique**

La compréhension et la conformité sont les principales responsabilités associées à ce Code qui décrit de manière claire et explicite ce qui est attendu de la part des employés et des gestionnaires.

### **Valeurs Vac Aero**

Toutes les politiques de Vac Aero Int'l, y compris le présent Code, découlent de nos valeurs fondamentales. Toutes nos actions et décisions doivent donc s'inspirer de ces valeurs communes, qui servent de référence à tous.

### **Milieus de travail**

#### ***Pratiques en matière d'emploi***

Vac Aero Int'l traite tous ses employés avec équité, éthique, respect et dignité. Vac Aero offre des chances égales d'emploi à tous, sans distinction fondée sur l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'invalidité, la race, la religion, la citoyenneté, l'état matrimonial, la situation de famille, le pays d'origine, ou quelque autre facteur que ce soit, conformément aux lois et aux règlements en vigueur où Vac Aero Int'l exerce ses activités.

#### ***Harcèlement et sécurité des personnes***

Les politiques de Vac Aero Int'l protègent les employés contre toute forme de harcèlement, d'intimidation et de victimisation, qu'elle soit de nature sexuelle, physique ou psychologique. Chaque employé a droit à un milieu de travail positif, harmonieux et professionnel et doit en retour se comporter de façon à maintenir un tel climat de travail.

## ***Santé, sécurité et environnement***

Chez Vac Aero Int'l, l'engagement envers la santé et la sécurité au travail et l'environnement est une responsabilité sociale fondamentale et une priorité pour la compagnie.

Celle-ci doit également relever le défi de la performance environnementale de ses activités et produits, et intégrer graduellement la notion de cycle de vie total dans la conception des produits tout en maintenant sa capacité concurrentielle.

Vac Aero Int'l et ses employés se conforment à toutes les lois et réglementations en vigueur. Vac Aero Int'l met en place des normes, procédures, plans de mesure d'urgence et systèmes de gestion nécessaires à l'exercice sécuritaire et écologique de ses activités dans le cadre d'une vision fondée sur le développement durable.

Afin d'assurer leur propre sécurité, et celles de leurs collègues et de leurs communautés, les employés doivent s'engager à ne pas exercer leurs fonctions avec les facultés affaiblies par une substance susceptible d'altérer leur bon jugement ou de nuire à l'exécution sécuritaire, efficace et responsable de leurs tâches.

## **Pratiques commerciales**

### ***Biens de Vac Aero***

Les biens de la Société ne doivent servir qu'à des fins professionnelles légitimes. Vac Aero Int'l attend de ses employés qu'ils prennent soin de ses biens et qu'ils les protègent contre la perte, les dommages, l'utilisation abusive et le vol.

### ***Propriété intellectuelle***

La propriété intellectuelle couvre les marques de commerce, noms de domaine, brevets, dessins industriels, droits d'auteur et secrets commerciaux. Les employés ont le devoir de protéger la propriété intellectuelle de Vac Aero Int'l comme celle des autres. Sous réserve de la réglementation en vigueur, les inventions et découvertes faites par les employés dans le cadre de leurs fonctions chez Vac Aero Int'l sont la propriété de la Société.

La propriété intellectuelle est considérée comme de l'information confidentielle, et elle est, à ce titre, couverte par les directives de non-divulgation exposées dans la rubrique «Information confidentielle» du présent Code.

### ***Registres et documentations***

Les employés de Vac Aero Int'l assurent la gestion, la conservation, l'archivage et l'élimination des livres et registres, imprimés et électroniques, selon les politiques et exigences réglementaires applicables.

## ***Communications***

Les employés de Vac Aero Int'l sont tenus d'être francs et sincères dans leurs relations avec autrui, et de ne pas tromper intentionnellement collègues, clients ou fournisseurs. Un langage correct et professionnel est attendu de tous, que ce soit en matière de communication écrite ou d'échange verbal.

## ***Courrier électronique et utilisation d'Internet***

Les systèmes de courrier électronique et Internet sont mis à la disposition des employés par la Société à des fins strictement professionnelles. Il est important de se rappeler que tout courrier électronique peut être intercepté, crée un dossier permanent, peut être imprimé ou transféré à d'autres personnes par le destinataire, qui peut d'ailleurs le conserver pendant une longue période. Il faut donc accorder le même soin aux courriers électroniques qu'à tout autre type de communication écrite à vocation professionnelle.

L'accès Internet et les ordinateurs de Vac Aero Int'l ne doivent jamais être utilisés pour consulter, transmettre ou télécharger des contenus inappropriés et qui ne répondent pas à des critères professionnels.

## ***Présents et gratifications***

Les employés, fournisseurs, partenaires ou autres tiers représentant Vac Aero Int'l doivent éviter d'offrir ou d'accepter des présents ou des gratifications s'il est probable que ceux-ci sont destinés, ou puissent être perçus comme tel, à influencer de manière inappropriée le jugement de la personne qui les reçoit.

L'expression « présent » désigne des objets, services, faveurs, prêts, voyages, hébergement ou usage de biens immobiliers, etc. L'échange de présents peut être acceptable en certaines circonstances.

Les présents offerts ou reçus dans de tels cas doivent être raisonnables, de bon goût, et leur valeur, symbolique. Les employés ne doivent ni offrir ni accepter de présents qui soient contraires aux politiques en la matière de Vac Aero Int'l ou de l'autre partie.

## ***Information Confidentielle***

Est jugée confidentielle toute information appartenant à Vac Aero Int'l et qui n'est pas visée par les exigences de divulgation au public. La définition de l'information confidentielle comprend toute information produite par Vac Aero Int'l ou obtenue de manière confidentielle auprès d'un tiers et couverte par une entente de non-divulgation.

La propriété intellectuelle, renseignements sur des soumissions, renseignements personnels sur les employés, documents juridiques et renseignements sur les clients et fournisseurs sont des exemples d'information confidentielle.

Il est interdit de transmettre de l'information confidentielle à toute personne autre que la ou les personnes à qui cette information est destinée, sauf sur autorisation ou par prescription juridique. Cette interdiction couvre toute information confidentielle fournie par des fournisseurs et des clients.

Les employés de Vac Aero Int'l s'engagent à respecter le caractère confidentiel de l'information jugée comme telle même après avoir quitté la Société.

Les employés doivent faire preuve de diligence afin de prévenir l'usage inapproprié ou la divulgation par inadvertance d'une information confidentielle.

Concrètement, il faut donc :

- conserver en lieu sûr tout document et dossier, en format papier ou électronique, contenant de l'information confidentielle;
- ne pas discuter de questions confidentielles dans des endroits où la conversation pourrait être entendue, c'est-à-dire dans des lieux publics comme les ascenseurs, couloirs, restaurants, avions et taxis ;
- faire preuve de discrétion en discutant de questions confidentielles au téléphone cellulaire ou au moyen d'un autre dispositif sans fil;
- ne transmettre des documents confidentiels par voie électronique (télécopieur ou courrier électronique), que s'il est permis de croire que l'envoi peut être effectué en toute sécurité; et
- éviter la reproduction inutile de documents confidentiels.

### ***Conflits d'intérêts***

Les employés doivent éviter les conflits d'intérêts, réels ou apparents, dans l'exercice de leurs fonctions. Il est entendu par conflit d'intérêts toutes situations ou arrangements en vertu duquel les activités ou les intérêts personnels d'un employé entrent en conflit avec ses responsabilités envers Vac Aero Int'l.

Les employés doivent éviter de se placer dans des situations susceptibles de créer des obligations à l'égard de tiers qui pourraient en profiter aux dépens de Vac Aero Int'l.

Les employés doivent s'engager à ne tirer aucun gain personnel au détriment des intérêts commerciaux déclarés de Vac Aero Int'l.

Une situation de conflit d'intérêts peut survenir lorsqu'un employé accepte des fonctions externes qui pourraient compromettre l'exécution diligente de ses tâches chez Vac Aero Int'l. Le cas échéant, les employés concernés sont invités à discuter de la situation avec leur supérieur immédiat, afin d'évaluer l'incidence de ces fonctions externes sur leurs responsabilités envers Vac Aero Int'l.

### ***Paievements illicites ou inconvenants***

Il est rigoureusement interdit aux employés de Vac Aero Int'l, ainsi qu'à ses fournisseurs, partenaires et autres tiers, d'offrir ou accepter des paiements illicites ou inconvenants.

L'utilisation de ressources financières ou de biens de Vac Aero Int'l à des fins contrevenant à la loi est rigoureusement interdite. Aussi, les employés éviteront d'approuver, autoriser ou effectuer un paiement, ou d'offrir un présent ou de consentir une faveur à une personne occupant un poste d'autorité, par exemple le représentant officiel d'un gouvernement ou d'une entreprise, afin d'obtenir un traitement favorable dans le cadre de négociations ou d'un processus d'attribution de contrats ou autre, d'un paiement illicite à qui que ce soit, et en quelque circonstance que ce soit.

### **Relations externes**

#### ***Clientèle***

Vac Aero Int'l a pris l'engagement de satisfaire aux besoins de sa clientèle et s'attache à lui procurer des services et produits de première qualité. Les employés doivent se comporter d'une manière conforme à l'éthique dans leurs relations avec la clientèle. L'information confidentielle, privée ou délicate concernant la clientèle est protégée conformément aux normes de la Société en la matière, l'accès à ces données étant limité aux personnes ayant besoin de les connaître.

#### ***Fournisseurs, partenaires et autres tiers***

Vac Aero Int'l attend de ses fournisseurs, partenaires et autres tiers qu'ils prennent connaissance de son Code et qu'ils s'y conforment. Tous les contrats et ententes conclus avec des fournisseurs, partenaires et autres tiers doivent être consignés par écrit et préciser les biens et services prévus ainsi que les frais y afférents, et doivent être conformes à des pratiques commerciales et concurrentielles raisonnables, aux principes du présent Code et aux politiques pertinentes de Vac Aero Int'l.

#### ***Concurrence***

Les employés de Vac Aero Int'l, ses fournisseurs, ses partenaires et autres tiers ne doivent en aucun cas utiliser des moyens illicites ou contraires à l'éthique pour recueillir de l'information sur la concurrence.

## **Signaler une infraction**

Tout employé de Vac Aero Int'l, ainsi que tout client, fournisseur, partenaire ou autre tiers ayant connaissance d'une possible infraction au Code ou d'une infraction à la loi, par la Société ou l'un de ses employés, a le devoir de signaler cette infraction.

Bien qu'il soit normal d'hésiter devant une telle action, les employés sont néanmoins fortement encouragés à le faire car les conséquences de passer sous silence une telle infraction pourraient s'avérer très sérieuses pour la Société.

## **Reconnaître une action qui n'est pas éthique**

S'il y a un doute au sujet d'une décision qui a des implications sur le plan de l'éthique en milieu de travail, il faut se poser les questions suivantes. Si la réponse génère un malaise, c'est peut-être que l'action proposée n'est pas appropriée

- Cette action est-elle conforme au Code de Vac Aero Int'l?
- Cette action est-elle légale?
- Cette action est-elle juste et honnête?
- Comment réagiraient ma famille, mes amis et mes voisins s'ils étaient au courant?

## **Qui contacter**

Toute personne désirant poser une question ou obtenir conseil, ou ayant des raisons de croire qu'une infraction à une disposition du Code a été commise, ou ayant elle-même commis une telle infraction, doit en discuter sans tarder avec l'une des personnes suivantes :

- son supérieur immédiat ;
- le supérieur de son supérieur immédiat.

Dans la plupart des cas, le supérieur immédiat pourra résoudre la question promptement. L'employé ayant signalé l'infraction qui constate qu'elle ne fait pas l'objet d'une enquête doit s'adresser à l'une des autres personnes-ressources mentionnées ci-dessus.

## **Mesures disciplinaires**

Tout manquement à l'esprit ou à la lettre du Code pourrait entraîner les mesures disciplinaires qui s'imposent eu égard à l'infraction commise, lesquelles peuvent aller jusqu'au congédiement.